

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par Madame la Mairesse Céline Beauregard et tenue le 22 mars 2016, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 59 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Madame Céline Beauregard, mairesse
Monsieur Richard Therrien, conseiller
Madame Jeanne Zdyb, conseillère
Monsieur Yvan Raymond, conseiller

SONT ABSENTS : Monsieur Jacques Lacoste, conseiller
Monsieur Jean Zielinski, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Madame Céline Beauregard, la séance extraordinaire est ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION 2016.03.75 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Therrien.

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Tarif du personnel électoral pour l'élection partielle du 8 mai 2016.
- 3.2 Bleu Laurentides : Autorisation de signature d'un contrat dans le cadre du programme de soutien technique des lacs de Bleu Laurentides 2016.
- 3.3 Demande de subvention visant le centre communautaire dans le cadre du programme de soutien au territoire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Résolution 2016.03.76 **ÉTABLISSEMENT DES TARIFS DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION PARTIELLE** **DU 8 MAI 2016**

CONSIDÉRANT QU'une élection partielle doit être tenue le 8 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la loi, visant les élections et les référendums dans les municipalités, propose un tarif pour le personnel lors d'une élection;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Raymond.

D'ADOPTER les tarifs prévus au règlement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 02-14000-141 pour effectuer cette dépense précitée.

(s) Jacques Brisebois

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

RÉSOLUTION 2016.03.77

SIGNATURE DE CONTRAT AVEC BLEU LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE le CRE Laurentides a mis sur pied un Programme de Soutien Technique des lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme issu du CRE Bleu Laurentides gère le Programme de Soutien Technique des lacs de Bleu Laurentides 2016;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de protéger les lacs de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE déjà de nombreux bénévoles participent à cet effort;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a eu plusieurs discussions avec Bleu Laurentides et qu'il y a eu entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un Fonds vert et qu'il peut être utilisé pour ce genre de projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Therrien.

DE MANDATER Monsieur Jacques Brisebois, directeur général par intérim, de signer le contrat entre Bleu Laurentides et la municipalité dans le cadre du Programme de Soutien Technique des lacs de Bleu Laurentides 2016.

D'AFFECTER à ce contrat les sommes nécessaires donc 17 500\$ à même le fonds vert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 02-62900-996 pour effectuer cette dépense précitée.

(s) Jacques Brisebois

Jacques Brisebois
Directeur général par intérim

RÉSOLUTION 2016.03.78
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE SOUTIEN AU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'améliorer les locaux du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QU'un projet peut être présenté dans le cadre du Programme de Soutien au territoire;

Il est proposé par Madame la conseillère Jeanne Zdyb.

DE SOUMETTRE un projet visant l'amélioration des locaux du centre communautaire dans le cadre du Programme de Soutien au territoire;

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 2016-03-79
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Therrien de lever la présente séance extraordinaire à 19h.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

(s)Céline Beauregard _____
Céline Beauregard
Mairesse

(s)Jacques Brisebois _____
Jacques Brisebois
Directeur général par intérim